



JAN 14 1981

CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTÉ-TROISIÈME ANNÉE

2058^e

SÉANCE : 30 JANVIER 1978

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2058)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538);	
b) Note du Secrétaire général (S/12536)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2058^e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 30 janvier 1978, à 15 heures.

Président : M. L. O. HARRIMAN (Nigéria)

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bolivie, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Inde, Koweït, Maurice, Nigéria, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2058)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
 - a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538);
 - b) Note du Secrétaire général (S/12536).

La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

- a) Lettre, en date du 25 janvier 1978, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants permanents du Gabon, de Maurice et du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12538);
- b) Note du Secrétaire général (S/12536)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais informer les représentants du Conseil que j'ai reçu des lettres des représentants de l'Ouganda et de la Suède demandant à être invités à prendre part à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

2. En raison du nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite les représentants de l'Ouganda et de la Suède à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de parole.

Sur l'invitation du Président, M. Mwangaguhunga (Ouganda) et M. Thunborg (Suède) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

3. M. FUENTES IBAÑEZ (Bolivie) (*interprétation de l'espagnol*) : Lors de la séance du 26 janvier [2056^e séance], j'ai eu le plaisir de rendre un hommage d'admiration mérité au grand pays que représentait le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, M. Garba, qui a présidé la première séance du Conseil de sécurité en 1978. Mais je manquerais vraiment à mon devoir si je ne saisisais cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, la vive satisfaction que j'éprouve de vous voir présider ces réunions du Conseil.

4. Pour nous qui, depuis de nombreuses années, sommes étroitement liés aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, même en y occupant des positions modestes qui, de ce fait et par la force des choses, passent inaperçues au sein des groupes qui adoptent les décisions importantes, votre personnalité et vos qualités bien connues ne sauraient rester dans l'ombre. Bien au contraire, nous vous connaissons comme un défenseur de la cause de la liberté et de la dignité humaine plein de courage et de talent. Cela fait de vous l'archétype de l'Afrique nouvelle et un homme authentique de notre temps, un défenseur des courants humanistes dont l'ONU constitue le noyau ainsi que d'une philosophie revitalisée qui marque l'avènement d'un ordre égalitaire et universel, sans odieuse discrimination ni antagonisme de race, de croyance, de langue ou de couleur. C'est sur cette réalité que nous sommes en train de fonder le seul monde que puisse accepter cette immense majorité de l'humanité que représentent les pays en développement, cette grande majorité des ex-parias et des humiliés, silencieux et sans défense, qui ont contribué par leurs efforts à construire la civilisation de notre temps, encore que la seule récompense que nous ayons reçue n'ait été que les miettes du festin des puissants.

5. Etant donné cet apport extrêmement positif à l'application effective des postulats de la Charte des Nations Unies, et comme vous occupez de plus le poste de président du Comité spécial contre l'*apartheid*, c'est, croyons-nous, une coïncidence heureuse que ce soit sous votre présidence que le Conseil de sécurité ait entamé sa tâche cette année. Il est, à cet égard, significatif qu'avec la même rigueur et la même force que n'importe quel Bolivien mettrait, dans n'importe quelle instance, à s'élever contre l'injustice historique qui fait que la Bolivie est une enclave du point de vue géographique, vous soyez ici, vous, fils loyal de l'Afrique, pour veiller à ce que le Conseil renonce enfin aux rhétoriques et aux déclarations dont l'inefficacité va de pair avec le manque total de conviction pour adopter des mesures concrètes et assumer la pleine responsabilité qui lui incombe en tant que principal gardien de la Charte et de ses propres décisions.

6. Comme l'a dit le Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria dans sa déclaration de jeudi dernier :

"L'année 1978 est une année cruciale qui pose au Conseil son plus grand défi à ce jour. Le Nigéria et le reste de l'Afrique veulent éviter une guerre fratricide et raciale tant en Rhodésie qu'en Namibie, guerre qui ne pourrait qu'entraîner le désastre et la tragédie pour toutes les populations de la région. Les solutions internes visant à protéger certains intérêts de groupe mais échafaudées au mépris total des véritables aspirations de tous les peuples de la région à une indépendance réelle sont vouées à l'échec." [*Ibid.*, par. 27.]

7. Mon Gouvernement partage les justes préoccupations des peuples africains. C'est avec une inquiétude croissante que nous assistons à cette escalade de la violence qu'a déchaînée le Gouvernement sud-africain dans son désir de perpétuer une forme de gouvernement et un système comme celui de l'*apartheid*, qui constitue la manifestation d'un obscurantisme médiéval proprement inconcevable de nos jours.

8. La lettre que vous-même, Monsieur le Président, avez adressée le 19 janvier au Secrétaire général [*voir S/12536*] décrit des faits qui ne peuvent que nous surprendre et nous remplir d'angoisse. En outre, les esprits les plus stoïques doivent se trouver déchirés par la pitié en voyant à quel point la dignité humaine est ouvertement piétinée, offensée et refusée non seulement pour des faits que l'on pourrait qualifier de circonstanciels mais aussi d'une manière méthodique, dans le cadre d'un système qui constitue un crime vis-à-vis de ceux qui en pâtissent et une insulte pour le reste du monde.

9. Mon pays a connu lui aussi l'âpreté de la conquête et du colonialisme, mais avec l'avènement de la liberté il a pu s'affirmer et se consolider chaque jour davantage en puisant dans les plus profondes racines de son histoire. Nous savons que les régimes coloniaux, fiers du succès de leurs conquêtes et de la prospérité économique qui en découlait, se sont efforcés à maintes reprises de faire disparaître tout vestige de culture ancestrale. C'est systématiquement qu'ils ont rejeté le passé, sans se préoccuper de le remplacer en permettant aux peuples subjugués d'accéder à des connaissances nouvelles. C'est ainsi que l'on a créé un état de léthargie et qu'on a également constitué un type de sous-homme, l'esclave que Cicéron qualifiait d' "outil qui parle", c'est-à-dire un paria condamné par son ignorance à n'être qu'un outil de travail. Telle est la philosophie que prétend imposer l'*apartheid*, et c'est sur cette politique que se fonde un régime raciste comme celui du premier ministre Vorster lorsqu'il organise des élections avant les dates prévues et les fait ratifier par une minorité composée des bénéficiaires du système en laissant de côté la population africaine qui constitue l'immense majorité du pays. C'est aussi la loi qu'il invoque pour déclarer que toute organisation opposée à l'*apartheid* est illégale et s'en prendre même aux citoyens blancs qui sont contre son régime. C'est au nom de cette loi qu'on condamne sans jugement et irrévocablement des hommes, des femmes, des vieillards et des enfants; on les arrête et on les jette en prison, leur appliquant en outre des méthodes raffinées de torture psychologique, ou même les assassinant, comme ce fut le

cas de Steve Biko, Bonaventura Sipho Malaza et Patricia Esther Mnisi.

10. Mon gouvernement a donné un appui inconditionnel à toutes les résolutions de l'Assemblée générale condamnant l'*apartheid*. Le Ministre des relations extérieures de Bolivie, M. Oscar Adriázola Valda, lors de sa déclaration à l'Assemblée générale, le 26 septembre 1977, a dénoncé ce système comme l'un des maux les plus graves qui affligent le monde, ajoutant encore :

"La discrimination raciale et la politique d'*apartheid* blessent notre sens de la justice. Leur persistance rend difficile pour nous la possibilité d'envisager que la société internationale soit parvenue à asseoir les bases d'une solidarité humaine et ait atteint des niveaux élevés de civilisation. C'est pourquoi nous pensons que la lutte pour la libération que continuent de mener plusieurs peuples en vue de parvenir à une indépendance réelle et à une expression nationale véritable fait partie du combat universel que nous livrons dans cette enceinte afin que soient abandonnées des pratiques dont l'origine relève de l'intolérance. Notre appui à ce combat fait partie de la tradition bolivienne! "

A l'appui de cette déclaration, le Ministre a adressé au Secrétaire général, le 8 novembre 1977, un télégramme [*S/12449*] indiquant que le Gouvernement bolivien étudiait avec la plus grande attention l'application de la résolution 418 (1977), et il ajoutait :

"... la Bolivie a toujours condamné toutes les formes de discrimination. Elle déplore l'escalade de la violence en Afrique du Sud et espère qu'une solution pacifique sera trouvée à cette situation dans l'intérêt de la coexistence mondiale et du respect de la dignité humaine."

11. Il découle à l'évidence du texte que je viens de mentionner que mon gouvernement unira sa voix à celles de tous les pays libres qui souhaitent une solution rapide au problème racial en Afrique du Sud, une solution qui donne pleinement satisfaction à la majorité de la population africaine. Il est tout à fait naturel aussi que nous nous préoccupions de veiller à ce que les moyens utilisés pour mettre fin à ce problème soient ceux de la voie pacifique.

12. Nous savons que des avertissements sévères ont été adressés et sont adressés au régime de Pretoria pour qu'il réfléchisse et ne s'évertue pas à prolonger une situation insupportable à tous égards. Malheureusement, on n'a rien obtenu jusqu'à ce jour et l'escalade de la violence déclenchée au cours des derniers mois, alliée à l'établissement d'Etats fantoches, semble au contraire être une manifestation patente d'un comportement diabolique par lequel on prétend ignorer la menace de la guerre civile sanglante qui pèse sur le pays, avec des risques incalculables pour la paix mondiale.

13. Au nom de la Bolivie, ma délégation est en mesure de donner l'appui le plus complet à la résolution 418 (1977), dont les dispositions découlent logiquement, à son avis, de

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 7^e séance, par. 239.

la situation de rébellion flagrante dans laquelle s'est placé le régime de Pretoria face à la communauté internationale.

14. La position du Gouvernement sud-africain ne saurait bénéficier de circonstances atténuantes, car il a ignoré toute possibilité qui lui était offerte en vue d'adopter une attitude rationnelle et de ne pas attiser sans cesse le sentiment de haine entre la population blanche et la population autochtone, qui sont appelées à constituer ensemble la nouvelle société du pays.

15. Quoi qu'il en soit, ma délégation ne veut pas terminer sa déclaration sur une note aussi sombre et sans voir un certain rayon d'espoir. Nous pensons que le système d'*apartheid*, par ses caractéristiques mêmes d'égoïsme et de cruauté, ne peut être accepté par la totalité de la population blanche d'Afrique du Sud. Il y a sans doute un secteur — peut-être limité, peut-être nombreux, et dont on ne peut actuellement définir les dimensions en raison de la pression psychologique intense dont il fait l'objet de la part de l'appareil politique du régime — qui pourrait se rallier sans peine à notre cause. Il ne fait pas de doute que cette minorité existe : ce sont les amies blanches de Mme Mandela qui ont préféré être jetées en prison plutôt que de témoigner contre elle, ce sont les journalistes et les écrivains comme M. Woods, et il doit y en avoir bien d'autres auxquels il faudrait donner la possibilité de résister à l'erreur et éviter que ne s'attise encore ce sentiment de haine qu'engendre l'injustice.

16. Le fait que le Gouvernement de Pretoria refuse de respecter la Charte et d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité place celui-ci et l'Organisation des Nations Unies dans une situation délicate. Il ne s'agit pas simplement d'une divergence de vues ou d'une position controversée du fait de différentes interprétations. Il s'agit d'une attitude de rébellion franche et ouverte, aggravée encore par le recours au fait accompli, par le recours à des solutions hypocrites comme celle des bantoustans, qui ne vise qu'à maintenir le système, alors que dans la vie quotidienne, la chronique orale et la présentation des événements, que ce soit par les illustrations comiques des journaux ou par la voix des commentateurs populaires de la radio, du théâtre et de la télévision, l'on se rit de la condamnation internationale et l'on essaie de tendre un rideau de fumée pour endormir les consciences et dissiper les craintes.

17. Malheureusement, l'étape de la persuasion semble maintenant dépassée. Face au défi arrogant d'un gouvernement qui s'enferme dans son erreur, il devient nécessaire d'étudier des mesures nouvelles et pas seulement persuasives, car l'orgueilleux qui fonde sa force et son pouvoir sur les abus déclenche la colère des dieux et creuse sa propre tombe.

18. Il faudra que ces mesures soient revêtues du sceau protecteur de l'incorruptibilité et qu'elles soient fortes, prudentes et sages, de crainte qu'en essayant de rectifier une grave injustice on n'ouvre la porte à une lutte des intérêts d'hégémonie qui sont aux aguets tout autour de la région et qui n'attendent que cette occasion pour se manifester. La responsabilité qu'assume le Conseil de sécurité est telle qu'il faudra compter non seulement sur le consentement exprès de chacun de ses membres mais aussi

sur la décision sincère de ne pas se prévaloir de la solidarité unanime de la communauté internationale pour se livrer à un jeu malhonnête d'intérêts politiques et économiques qui — à Dieu ne plaise ! — pourrait conduire l'Afrique du Sud à une guerre civile fomentée de l'extérieur et, à long terme, à une intervention extérieure, voire à un nouveau conflit mondial aux conséquences imprévisibles.

19. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Vous me permettez tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession au poste important de président du Conseil de sécurité. Nous tenons à marquer notre profonde satisfaction de ce que le travail du Conseil en ce mois se déroule sous la présidence du représentant d'un grand Etat africain qui lutte pour la cause de la paix et de la justice, pour la liberté et l'indépendance des peuples et pour la libération définitive de l'Afrique du joug colonial.

20. Il est agréable de constater qu'il existe entre nos deux pays des relations de compréhension et de coopération. A la suite de la récente visite du Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria, M. Garba, en Union soviétique, ces relations ont connu un nouvel épanouissement. Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, Andrei Gromyko, dans son discours lors du déjeuner organisé en l'honneur de M. Garba le 28 novembre dernier :

“Il existe entre l'Union soviétique et le Nigéria des possibilités d'intensifier la coopération tant dans le domaine des relations bilatérales que dans l'arène internationale. A cet égard, nous ne saurions manquer non plus d'exprimer notre satisfaction de ce que de nombreuses initiatives de l'Union soviétique destinées à assurer la détente internationale et le désarmement et à améliorer les relations entre Etats ont été soutenues par le Nigéria tant à l'Organisation des Nations Unies que dans d'autres instances internationales.”

Nous sommes fermement convaincus que ces tendances bénéfiques dans le développement de nos relations auront également une influence positive sur la coopération de nos deux pays au Conseil de sécurité.

21. En outre, on me permettra de relever l'apport important fourni aux travaux du Conseil par vos éminents prédécesseurs, le Ministre des affaires extérieures de Maurice et l'ambassadeur Ramphul, qui ont présidé le Conseil en décembre dernier.

22. Parlant pour la première fois au Conseil de sécurité cette année, je voudrais aussi adresser quelques paroles de bienvenue aux autres nouveaux membres : les représentants de la Tchécoslovaquie, du Gabon, du Koweït et de la Bolivie.

23. Nous apprécions hautement les relations de cordiale amitié et de solidarité fraternelle qui existent avec la Tchécoslovaquie socialiste, et nous sommes heureux que ce point de vue soit partagé également du côté tchécoslovaque. Il est absolument certain que les relations entre nos deux pays sont favorables à de nouveaux efforts collectifs et à de nouvelles réalisations des pays socialistes à l'Organisation des Nations Unies, et notamment au Conseil de sécurité, pour ce qui est de renforcer la paix et la sécurité internationales.

24. Nous souhaitons la bienvenue au Gabon indépendant, qui assure actuellement, on le sait, la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, ainsi qu'au Koweït et à la Bolivie, qui sont assurément en mesure de participer de manière constructive et utile aux travaux du Conseil.

25. Cette année, nous ne pourrions plus mettre à profit l'expérience et l'esprit de coopération des membres sortants du Conseil : la Roumanie, le Bénin, la Jamahiriya arabe libyenne, le Panama et le Pakistan. Leurs activités au Conseil ont dignement contribué à la lutte pour la paix et la sécurité internationales et pour l'affermissement des principes progressistes en matière de relations internationales.

26. L'année écoulée a été riche en événements très importants pour les mouvements de libération nationale du continent africain. Les pays qui se sont libérés de la dépendance colonialiste continuent de mener une lutte intense pour éliminer les conséquences de la domination étrangère, pour consolider leur indépendance et développer leur économie. Ces pays possèdent, en l'Union soviétique et les autres Etats de la communauté socialiste, des amis sûrs et fidèles, prêts à leur donner tout le soutien possible dans la suite de leur marche sur la voie du progrès et de la transformation. Cette solidarité, qui a fait ses preuves et est consolidée par les succès acquis, constitue le gage de nouvelles réussites pour les mouvements de libération nationale et de la suite du progrès social et économique dans les pays indépendants d'Afrique.

27. L'Union soviétique ne peut être insensible aux problèmes de l'Afrique et ne l'a jamais été. Les objectifs, le sens et le contenu de la politique soviétique à l'égard des pays du continent africain sont d'une clarté suffisante. Ils découlent des tâches générales que se donne l'Union soviétique sur le plan international, à savoir la lutte pour la paix et la sécurité, pour la liberté et l'indépendance des peuples.

28. Ces principes généraux trouvent leur expression concrète dans tous les actes entrepris par l'Union soviétique sur le plan de la politique internationale, notamment dans les documents bilatéraux signés par l'Union soviétique avec divers pays africains. Dans le communiqué conjoint soviéto-algérien publié le 15 janvier dernier à propos de la visite dans notre pays du Président du Conseil révolutionnaire de la République algérienne démocratique et populaire, M. Boumediène, il est dit :

"L'Union soviétique et la République algérienne démocratique et populaire confirment le soutien solide et constant qu'elles accordent à la lutte des peuples du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud pour la liberté et l'indépendance nationale. Les parties condamnent toutes les manœuvres visant à assurer un pseudo-règlement des problèmes de la région dans le but de préserver les intérêts du néo-colonialisme et des régimes racistes."

Prenant la parole le 12 janvier, lors d'un dîner donné au Kremlin en l'honneur du président Boumediène, le Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Kossyguine, a déclaré ce qui suit :

"L'Union soviétique se tient aux côtés de tous les peuples d'Afrique qui luttent pour leur libération natio-

nale, contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid*. Nous prenons fait et cause pour les peuples africains opprimés de la Namibie, du Zimbabwe et de la République sud-africaine, qui mènent une juste lutte pour leur libération et nous sommes convaincus que le jour de leur libération est proche."

29. L'histoire a déjà formulé une condamnation définitive de la politique d'asservissement des peuples. Si, aujourd'hui, en Afrique australe, nous voyons persister les derniers foyers du colonialisme, du racisme et de l'*apartheid*, si les racistes continuent de jeter un défi flagrant à toute la communauté internationale, il n'en est que plus impérieux encore de prendre des mesures urgentes et efficaces pour mettre fin à cette situation que le monde contemporain ne saurait tolérer.

30. Pendant l'année écoulée, le Conseil de sécurité s'est prononcé plus d'une fois en faveur de mesures propres à aboutir d'une manière ou d'une autre à ses objectifs. Dans sa résolution 417 (1977), il a exigé que le régime raciste d'Afrique du Sud mette un terme à la violence et à la répression exercées à l'encontre de la population autochtone et des autres adversaires de l'*apartheid*, abandonne la politique de bantoustanisisation et rapporte toutes les autres mesures d'*apartheid* et de discrimination raciale, renonce à la politique d'*apartheid* et assure un gouvernement par la majorité sur la base de la justice et de l'égalité.

31. Cependant, le régime de Pretoria non seulement s'est refusé à mettre à exécution cette résolution mais il a intensifié encore ses mesures de répression. Comme l'ont montré les événements récents de New Brighton, de Soweto et d'autres régions d'Afrique du Sud, les dirigeants du régime raciste ont en fait déclenché une guerre raciale dans le pays, s'efforçant vainement d'étouffer le mouvement massif de la population africaine dressée contre la politique d'*apartheid*. De nombreux participants de ce mouvement ont été tués ou jetés en prison. Les forces policières du régime de Pretoria ont sans cesse recouru à des fusillades en masse de manifestants pacifiques. Des témoignages nombreux et très convaincants apparaissent notamment dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* soumis actuellement à l'examen du Conseil [voir S/12536].

32. Nous partageons la profonde inquiétude qu'inspirent les événements d'Afrique du Sud. Ces événements montrent que la situation s'est encore aggravée de la manière la plus dangereuse. Comme il a été noté maintes fois dans les résolutions et décisions d'organes internationaux, la situation actuelle représente une menace grave pour la paix et la sécurité en Afrique australe et au-delà. Il est donc naturel que la délégation soviétique ait appuyé l'initiative des pays africains qui ont demandé que le Conseil de sécurité soit convoqué afin d'examiner sans retard les moyens d'exercer une action internationale sur le régime d'*apartheid* et de prendre des mesures urgentes destinées à le frapper d'un isolement et d'un boycottage absolus.

33. Nous appuyons les demandes des pays africains formulées dans les décisions de la vingt-neuvième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Libreville, au Gabon, l'été dernier. On sait que, dans ces décisions, il était demandé aux Etats d'intensifier

l'isolement international du régime de Pretoria et de prendre les mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

34. L'Union soviétique a plus d'une fois formulé cet avertissement : l'inaction persistante des organes internationaux, leur incapacité à prendre des mesures véritablement opérantes à l'encontre du régime d'*apartheid* et, plus encore, la complaisance directement accordée à ce régime par certains milieux créent un danger des plus graves pour la cause de la paix. Il convient de ne pas oublier non plus que cette inaction — cette complaisance que l'on tente de justifier par des arguments tirés par les cheveux concernant un prétendu dialogue ou diverses sortes de règlements — entraîne une intensification de la répression massive et multiplie les pertes en vies humaines, accentuant les manifestations les plus barbares d'ostracisme social sous la domination sans contrôle des racistes à l'intérieur du pays.

35. Il faut bien noter que si la coopération économique et militaire avec le régime de Pretoria n'a toujours pas cessé, si toutes les initiatives destinées à mettre fin à cette coopération sont encore sabotées et bloquées, la cause en est le désir de certains milieux de conserver leur position en Afrique australe. C'est précisément pour cela que les représentants de certains pays occidentaux s'efforcent d'empêcher que des sanctions économiques opérantes ne soient prises contre le régime de Vorster.

36. Il suffira de rappeler que, selon des données parues dans la presse internationale, le volume total des placements effectués par les pays occidentaux en Afrique du Sud se monte à non moins de 20 milliards de dollars. Plus de 500 sociétés britanniques et plus de 400 sociétés américaines exercent une activité dans le pays; elles représentent respectivement 7 et 2 milliards de dollars d'investissements. Des relations d'affaires très actives avec le régime de Pretoria existent également dans le cas d'autres puissances occidentales. C'est une entreprise des plus lucratives. En effet, en 1974, les revenus provenant des investissements en Afrique du Sud ont de beaucoup dépassé le niveau mondial moyen pour atteindre 19,1 p. 100. Le volume du commerce des puissances occidentales avec l'Afrique du Sud se calcule aussi en milliards de dollars. Les opérations financières, les emprunts et les crédits sont à une échelle analogue.

37. Il convient également de tenir compte du fait que, pour le financement de l'économie sud-africaine de ces dernières années, on a utilisé de plus en plus les organisations internationales, et en particulier celles qui font partie du système des Nations Unies. Rien que pendant les deux dernières années, le régime de Pretoria, avec le soutien de pays occidentaux, a reçu du Fonds monétaire international une somme très considérable : 463 millions de dollars. Tous les autres pays africains pris ensemble — et ils sont presque une cinquantaine — ont reçu beaucoup moins du Fonds monétaire.

38. Le refus de faire cesser les relations économiques avec les régimes racistes s'étaie souvent sur l'argument qu'il existe dans tel ou tel pays toutes sortes de limitations constitutionnelles et législatives qui, prétend-on, empêchent les gouvernements de ces pays d'exercer un

contrôle effectif sur les succursales de leurs sociétés qui exercent une activité en Afrique australe. La pratique des relations internationales prouve cependant de manière convaincante que toutes les limitations de cette nature disparaissent dès qu'il est question d'un blocus économique des régimes progressistes révolutionnaires.

39. En présence de la crise politique profonde qui s'est emparée du pays tout entier, d'une intensification des affrontements de races, de nationalités, de classes et de toutes sortes, tandis que le système honteux d'*apartheid* commence à s'effondrer, les dirigeants de Pretoria sont obligés d'avoir recours à toutes sortes de manœuvres. Grâce à de vaines promesses, ils s'efforcent de donner l'impression qu'ils sont prêts à arriver à un accord sur le problème de la Namibie. Mais on est bien obligé de constater que le régime raciste ne fait que chercher les moyens de conserver sa domination sur le Territoire.

40. La création de réserves tribales, c'est-à-dire les bantoustans, constitue un autre aspect de la politique actuellement suivie par les racistes. Cette politique persiste en dépit des protestations et des condamnations qu'elle soulève dans le monde entier. Tout le monde en comprend l'objectif : il s'agit de diviser les Africains selon des lignes tribales, de les priver de leurs droits de citoyens dans leur propre pays et de freiner la vague montante du mouvement de libération nationale. On peut dire sans crainte d'exagérer que la politique de bantoustanisation s'inscrit dans l'histoire comme l'une des inventions les plus nocives du système d'*apartheid* dans ses derniers efforts désespérés de prolonger d'une manière ou d'une autre son existence.

41. Voilà, dans leurs grandes lignes, quelques-uns des principaux aspects de la situation en Afrique australe sur laquelle se penche actuellement le Conseil de sécurité.

42. Nous appuierons toute décision efficace que prendra le Conseil afin de rapprocher le jour de la complète libération de tous les peuples et de l'élimination définitive des derniers vestiges du colonialisme sur le continent africain. Les pays africains, dans leurs propositions, ont soumis un programme de mesures efficaces dirigées contre le régime raciste de Pretoria qui comprend la cessation des investissements, des prêts et des crédits, l'application d'un embargo sur la fourniture de produits pétroliers et l'utilisation, en dernier recours, d'autres sanctions efficaces dans les domaines économique, commercial et militaire et dans celui de la coopération nucléaire.

43. Nous estimons que l'heure de la mise en oeuvre d'un tel programme d'action, conformément au Chapitre VII de la Charte, a sonné depuis longtemps. La situation actuelle en Afrique australe montre de manière convaincante que l'embargo sur la fourniture d'armes au régime de Pretoria ne saurait suffire en soi et que cette décision du Conseil ne doit être considérée que comme un premier pas dans la voie de l'isolement international complet des racistes sud-africains. Nous restons convaincus que seules des mesures nouvelles et efficaces, auxquelles les décisions précédentes du Conseil ont tracé la voie, seront propres en définitive à libérer l'humanité des vestiges honteux du passé.

44. M. BARTON (Canada) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis tout d'abord

d'exprimer le plaisir de ma délégation de travailler sous votre présidence et sous celle de M. Garba, Commissaire aux affaires extérieures du Nigéria. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, lorsque j'ai présidé le Conseil au mois de juin j'ai eu le privilège d'entendre des déclarations prononcées tant par vous-même que par lui, et je suis heureux qu'aujourd'hui les rôles soient renversés.

45. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil : la Bolivie, le Gabon, le Koweït, la Tchécoslovaquie et, bien entendu, votre propre pays, le Nigéria. Nous nous félicitons de pouvoir travailler avec eux et de nouer des liens encore plus étroits en vue d'une coopération meilleure et plus efficace dans les mois à venir.

46. Enfin, qu'il me soit permis de dire quelques mots de reconnaissance au représentant de Maurice pour l'excellent travail que lui-même et son ministre des affaires extérieures ont accompli au cours du mois de décembre.

47. C'est avec attention et respect que nous avons écouté jeudi dernier [2056^e séance] les propos de M. Donald Woods, qui a consacré beaucoup de temps et d'énergie ces dernières années à essayer de convaincre ses compatriotes de la nécessité d'une réorganisation juste et honnête des relations humaines à l'intérieur de l'Afrique du Sud. Nous avons hautement apprécié la valeur de sa contribution à nos délibérations et la sagesse d'un bon nombre des réflexions et des recommandations qu'il a soumises à notre examen. Nous espérons que les efforts des hommes et femmes de toutes races en Afrique du Sud, conjugués à l'autorité morale des appuis venant de l'étranger, aboutiront à l'évolution rapide et pacifique de la société sud-africaine, que, de concert avec lui, nous désirons tous. Nous souhaitons que M. Woods connaisse la fin prochaine d'un exil loin de sa patrie, qui, pour lui comme pour d'innombrables autres exilés sud-africains, doit être très douloureux.

48. Aujourd'hui, le Conseil de sécurité poursuit son débat sur la politique de l'Afrique du Sud. Au cours des 12 derniers mois, le Conseil a tenu à ce sujet deux grands débats, dont le second n'a pris fin qu'en novembre dernier. Je n'ai pas l'intention de reprendre en substance mes propos de mars [1998^e séance] et d'octobre [2043^e séance], où j'ai dépeint en détail l'attitude du Gouvernement canadien face à la politique d'*apartheid*. Je rappellerai simplement que le Canada reste résolu à promouvoir les efforts qui visent à éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes dans le monde entier. Force est donc de nous préoccuper particulièrement de la situation en Afrique du Sud, seule nation à avoir institutionnalisé la discrimination raciale.

49. J'aimerais, à ce stade, attirer l'attention du Conseil sur l'évolution récente de la politique canadienne quant à ses relations avec l'Afrique du Sud. Le 19 décembre dernier, le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, lors du débat sur les affaires étrangères à la Chambre des communes canadienne, a attiré l'attention sur la nouvelle politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud. Cette politique découle d'un examen approfondi de l'état de nos rapports avec le Gouvernement sud-africain à la lumière des événements qui se déroulent dans ce pays agité. Pendant plusieurs

années, le Gouvernement canadien s'est efforcé, notamment par le dialogue et des contacts normaux, de convaincre le Gouvernement sud-africain et ses électeurs que l'*apartheid* est un anachronisme dont l'échec certain apportera inévitablement le chaos et la violence dans ce pays.

50. Comme l'élimination de la discrimination raciale à travers le monde est un objectif auquel souscrivent tous les Etats Membres, il nous semblait inévitable que les Sud-Africains en viennent également à se rendre compte de la nécessité d'un changement pour éviter que leur pays ne soit dépassé par l'histoire.

51. M. Woods a parlé de la colère qui anime les Noirs d'Afrique du Sud ainsi que du repli croissant de la minorité blanche sur des positions retranchées. A notre avis, cela ne peut conduire qu'à une impasse. Un changement fondamental doit intervenir en Afrique du Sud, mais le délai pour y parvenir, sans continuer à avoir recours à la violence et aux effusions de sang, diminue dangereusement.

52. C'est dans cet esprit que le Gouvernement canadien a décidé de prendre de nouvelles mesures venant s'ajouter à son embargo sur les armes de 1963 et à sa politique visant à décourager les contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et à dénoncer publiquement l'*apartheid* pour montrer aux Sud-Africains à quel point cette politique nous préoccupe et à quel point nous nous y opposons. C'est pour toutes ces raisons que, le 19 décembre dernier, le Gouvernement canadien a annoncé que dorénavant il adopterait des mesures pour diminuer le niveau de ses relations commerciales avec l'Afrique du Sud et entreprendrait plus particulièrement un processus tendant à éliminer graduellement les activités appuyées par le gouvernement. C'est ainsi qu'il a décidé de rappeler tous ses délégués commerciaux en Afrique du Sud, mesure qui entraînera la fermeture de son consulat général à Johannesburg. Le Gouvernement canadien a également décidé de cesser toute participation aux transactions de la société pour l'expansion des exportations avec l'Afrique du Sud, ce qui affecte, par exemple, l'assurance des crédits à l'exportation, l'assurance des prêts et l'assurance des investissements étrangers. Le gouvernement envisage la possibilité d'autres mesures de ce genre, dont il pèse actuellement les conséquences. Qui plus est, après consultations avec les sociétés canadiennes opérant en Afrique du Sud, il publiera un code de conduite et d'éthique destiné à ces sociétés en vue de régir leur politique d'embauche et autres dans ce pays. Ce code sera mis au point dans les délais les plus brefs.

53. Une autre des mesures annoncées concerne les relations, rompues depuis nombre d'années, que nous entretenions avec l'Afrique du Sud au sein du Commonwealth. A compter d'une date qui sera divulguée ultérieurement, nous exigerons de tous les résidents d'Afrique du Sud entrant au Canada des visas de non-immigrants. En outre, nous avons demandé à nos fonctionnaires d'étudier dans quelle mesure il nous serait possible d'abandonner le tarif préférentiel du Commonwealth, qui est resté en vigueur avec l'Afrique du Sud bien que celle-ci ne fasse plus partie du Commonwealth depuis longtemps.

54. J'ai à maintes reprises souligné ici que l'un des éléments essentiels de la politique étrangère du Canada

consistait à commercer pacifiquement avec tous les pays, même avec ceux dont les politiques sont tout à fait opposées aux nôtres, compte tenu évidemment des obligations que nous avons contractées en vertu du Chapitre VII de la Charte. Lorsque le Canada arrête des mesures telles que celles que je viens d'indiquer, il s'agit donc de quelque chose de tout à fait exceptionnel. Nous avons aussi été poussés à le faire par l'inquiétude internationale croissante qui s'est reflétée dans les résultats de la Conférence de Lagos² ainsi que dans la décision du Conseil de sécurité d'édicter, en vertu du Chapitre VII, un embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud.

55. La décision de mon gouvernement montre, je pense, qu'il existe divers moyens de chercher à imprimer à l'opinion publique sud-africaine le sens que nous souhaiterions tous lui donner. Les relations avec l'Afrique du Sud varient selon les pays; c'est donc en se fondant sur ses relations particulières que chaque pays doit décider du parti à prendre et en déterminer l'effet sur l'opinion publique sud-africaine. Il y a, pensons-nous, un temps pour l'action unilatérale et un temps pour l'action multilatérale dans le cadre des principes de la Charte. Nous croyons que chaque mesure doit être étudiée en fonction des événements et n'être prise qu'après avoir été soigneusement pesée. M. Woods nous a suggéré d'adopter une approche pratique, axée sur le fond du problème, et de définir à chaque étape les objectifs à atteindre dans un délai donné. Nous pensons que c'est là une bonne façon de procéder, qui mérite un examen attentif. Nous pensons surtout que le Conseil de sécurité doit continuer à rechercher l'unanimité, comme il l'a fait pendant les 12 derniers mois, afin que nous puissions continuer de nous adresser à l'Afrique du Sud d'une seule et même voix.

56. M. LAI Ya-li (Chine) [*interprétation du chinois*] : Prenant ici la parole pour la première fois en cette nouvelle année, la délégation chinoise voudrait adresser ses chaleureuses félicitations aux représentants des cinq nouveaux membres du Conseil de sécurité, de même qu'elle tient à féliciter cordialement M. Garba, commissaire aux affaires extérieures de la République fédérale du Nigéria, qui est venu présider la première séance du Conseil en 1978.

57. Lorsque le Conseil de sécurité a examiné la question de l'Afrique du Sud à ses séances du 25 octobre et du 9 décembre 1977 [2037^e et 2052^e séances] et lorsque l'Assemblée générale a discuté la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud lors de sa séance plénière du 15 novembre³, la délégation chinoise a eu l'occasion d'exposer clairement la position du Gouvernement chinois sur ces problèmes. J'ajouterai aujourd'hui quelques observations supplémentaires.

58. Le régime raciste sud-africain a été depuis longtemps condamné avec force par de nombreux pays d'Afrique, ainsi que par de nombreux autres pays et peuples du monde respectueux de la justice, pour ses activités réactionnaires et pour son obstination à appliquer le système brutal de

l'oppression raciale et à soumettre le peuple d'Azanie à une répression sauvage. Pour tout cela, le régime raciste sud-africain s'est trouvé de plus en plus isolé dans le monde. Il a en outre encaissé les coups de plus en plus durs que lui a assénés le peuple azanien dans la juste lutte que celui-ci mène contre le régime raciste et pour sa libération nationale. Cependant, comme toutes les autres forces réactionnaires, cette poignée de racistes s'est retranchée dans une lutte de plus en plus désespérée à mesure qu'elle s'approche de son issue inéluctable. Ayant sauvagement massacré le dirigeant nationaliste noir Steve Biko et banni sans manière 18 organisations anti-*apartheid*, le régime raciste de Vorster s'est mis ensuite à poursuivre fanatiquement et à arrêter les étudiants noirs; il a tué de jeunes Noirs ainsi qu'un universitaire blanc; il s'est livré à des actes sanglants contre des Noirs présents aux obsèques des victimes; il persécute les combattants nationalistes, qui sont l'objet de procès illégaux; il a démoli un grand nombre de ces cabanes qui sont le seul abri de la population noire, qui s'est trouvée ainsi sans foyer et sans moyens. Parallèlement, il a poursuivi la mise en oeuvre de son plan de bantoustani- sation, proclamant l'indépendance factice du Bophuthat- swana pour essayer de tromper le peuple noir et l'opinion publique mondiale. S'efforçant de consolider le statut privilégié de la minorité blanche et d'asseoir encore plus solidement le règne du fascisme, il a en outre concocté un simulacre d'élections auxquelles seuls les Blancs ont partici- pé.

59. Tout cela a prouvé que ce que l'on appelle la "réconciliation raciale", l' "amélioration des relations raciales", le "pouvoir croissant des Noirs de la ville", etc., dont ont tant parlé Vorster et ses pareils, ne rime vraiment à rien. Toutes ces tentatives ne visent qu'à leurrer les Azaniens, les autres peuples africains et les peuples du reste du monde.

60. Soumis au joug atroce du régime raciste sud-africain, le peuple courageux et indomptable d'Azanie a poursuivi sans faiblir sa lutte de libération nationale, lançant vague après vague contre l'adversaire. Aucune mesure prise par les racistes, si outrageante soit-elle, ne saurait ni l'intimider ni le tromper. Au contraire, les actes des racistes n'ont eu pour effet que de servir d'exemples négatifs, accélérant ainsi encore un peu plus la prise de conscience du peuple azanien.

61. Depuis le massacre de Soweto en juin 1976, la lutte des masses azaniennes contre le joug raciste n'a fait que se développer sans cesse, s'étendant en profondeur et en ampleur. Récemment encore, non moins de 200 000 étudiants noirs se sont associés aux démonstrations de protestation contre l'assassinat de Steve Biko, des gens venus d'autres milieux, y compris des Blancs, se joignant eux aussi à ces mouvements de protestation.

62. La lutte des étudiants noirs contre le système d' "édu- cation bantoue" se développe de jour en jour et accélère son élan. La lutte armée de la population noire contre le régime raciste a elle aussi marqué de nouveaux dévelop- pements. L'objectif des masses noires en lutte, qui était tout d'abord d'éliminer la discrimination raciale, a main- tenant évolué; ce qu'elles visent désormais, c'est la saisie du pouvoir politique. L'assassinat brutal de Steve Biko, avocat

² Conférence mondiale pour l'action contre l'*apartheid*, tenue à Lagos du 22 au 26 août 1977.

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Séances plénières, 70^e séance.

de la non-violence, et la répression sauvage qui s'est exercée lors des manifestations qui ont suivi ont amené les larges masses de la population noire à réaliser de plus en plus clairement que lorsqu'il s'agit de traiter avec le régime raciste blanc la non-violence ne suffit pas et qu'il est impératif de recourir à la violence révolutionnaire contre la violence contre-révolutionnaire si l'on entend remporter la victoire finale dans la lutte pour la libération nationale.

63. Aujourd'hui, la juste lutte du peuple d'Azanie évolue parallèlement à la lutte armée des peuples de Namibie et du Zimbabwe. Déferlant en une étroite coordination, ces luttes convergent en un torrent révolutionnaire irrésistible qui pilonne avec la plus grande vigueur les derniers bastions du colonialisme et du racisme en Afrique australe. On peut prédire que le jour n'est plus très éloigné où le régime raciste connaîtra sa fin.

64. L'évolution en profondeur de la juste lutte du peuple azanien porte un coup des plus rudes aux deux superpuissances qui intensifient leur rivalité en Afrique australe. L'une des superpuissances fait de son mieux pour protéger ses intérêts acquis et pour maintenir au pouvoir le régime réactionnaire. Pendant un certain temps, en étroite collaboration avec les régimes racistes, elle a joué le jeu de la "réconciliation" et des "entretiens de paix" pour essayer de paralyser et d'affaiblir la volonté de lutte révolutionnaire de la population d'Afrique australe. L'autre superpuissance, animée par les besoins d'une stratégie globale qui vise à l'hégémonie en Afrique et désireuse d'encercler l'Europe, s'efforce fiévreusement d'intensifier son agression et son expansion en Afrique. La situation tendue dans la corne de l'Afrique, que les peuples suivent depuis quelque temps avec inquiétude, a été créée par cette seule superpuissance. Pour rivaliser avec l'autre superpuissance afin d'obtenir ce point stratégique important qui lui permettrait d'assurer sa mainmise sur la région de la mer Rouge, elle use de représailles patentes contre le Gouvernement somali, qui a pris la juste mesure d'abroger le "traité d'amitié et de coopération" avec elle pour protéger son indépendance et sa souveraineté. Il y a peu de temps, elle a envoyé de grandes quantités de matériel de guerre par air et par mer dans la région pour s'efforcer de susciter des conflits plus vastes propres à servir ses intérêts. Cependant, ceux qui jouent avec le feu finissent par se brûler. L'agression et l'expansion de cette superpuissance se heurtent à la vive condamnation d'un nombre croissant de pays africains. Les voix qui protestent contre l'ingérence des superpuissances dans les affaires intérieures de l'Afrique résonnent partout dans le continent africain. Un nouveau mouvement de combat contre l'hégémonisme des superpuissances apparaît en Afrique. En Afrique australe, cette superpuissance se prétend un "allié naturel" des peuples africains et déclare qu'elle "appuie la lutte de libération nationale", s'efforçant par ailleurs de placer dans son orbite le mouvement de libération nationale d'Azanie et des autres régions et de servir ainsi ses objectifs d'hégémonie visant à s'installer en Afrique australe et dominer la région. Cependant, le peuple sud-africain éveillé, conscient de ces manœuvres, ne se laissera pas tromper. Grâce à l'expérience acquise au cours de sa lutte, il a compris que, comme les peuples de bien d'autres régions du monde, il est tenu d'accomplir la tâche ardue qui consiste à "refouler le tigre tout en chassant le loup". Il continuera donc de combiner la lutte contre

l'impérialisme, le colonialisme et le racisme avec la lutte contre l'hégémonisme des superpuissances afin de parvenir à une indépendance nationale réelle et à une libération authentique.

65. La juste lutte des peuples d'Afrique australe est un élément important de la lutte des nombreux pays et peuples du tiers monde contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie. Aujourd'hui, les nombreux pays et peuples du tiers monde constituent la force principale dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonie. Ils luttent dans l'unité et ont connu de grandes victoires sur divers fronts. Cette situation favorable donnera indéniablement de l'élan à l'intensification de la lutte des peuples d'Afrique australe pour l'indépendance nationale et la libération.

66. Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours soutenu la juste lutte du peuple d'Azanie, et nous condamnons avec force le régime raciste d'Afrique du Sud, qui poursuit une politique réactionnaire de discrimination raciale barbare, d'*apartheid* et d'oppression raciale, et opprime impitoyablement le peuple azanien. La délégation chinoise appuie les justes propositions des pays africains prévoyant l'application de sanctions économiques contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

67. Au début de cette année 1978, nous regardons avec une entière confiance la situation qui règne en Afrique australe. Nous sommes fermement convaincus que si le peuple azanien continue d'éliminer l'ingérence et le sabotage des superpuissances et persévère sans relâche dans sa lutte armée il parviendra à renverser le joug fasciste du régime raciste, créant un avenir radieux de libération nationale avec le soutien des peuples africains et des peuples du monde entier.

68. M. JAIPAL (Inde) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil — la Bolivie, le Gabon, le Koweït, le Nigéria et la Tchécoslovaquie — et leur donner l'assurance de la pleine coopération de ma délégation.

69. Monsieur le Président, ma délégation voudrait également déclarer combien elle apprécie le fait que vous-même et votre pays ayez pris l'initiative de soumettre une fois de plus à l'examen du Conseil la question de l'Afrique du Sud, permettant ainsi au Conseil d'entendre M. Donald Woods, Sud-Africain blanc dissident. Je voudrais dire que nous partageons le point de vue exprimé par M. Garba, qui a dit que le Conseil devait agir cette année "car tout attermoisement reviendrait à laisser passer la dernière chance d'instaurer la paix et la stabilité dans la région" [2056^e séance, par. 5]. Nous reconnaissons avec lui que le Conseil ne doit pas oublier la nécessité suprême de donner à tout moment une claire perspective aux principes moraux de la justice naturelle, de l'égalité, de la liberté et de la dignité de l'homme. L'obligation du Conseil d'empêcher un conflit racial en Afrique du Sud est claire, car l'*apartheid* a été condamné à bon droit comme un crime monstrueux contre l'humanité. Certains membres — et en particulier les membres dits occidentaux — sont de toute évidence mieux placés pour arrêter la dérive dangereuse vers une guerre entre les races.

70. M. Garba a posé une question pertinente lorsqu'il a demandé quelles étaient les mesures que devait prendre le Conseil. L'embargo obligatoire sur les armes était, de toute manière, une mesure tardive n'ayant guère de chance d'avoir un effet appréciable sur le régime d'*apartheid*. Votre délégation, Monsieur le Président, a évoqué certaines autres mesures telles que le refus de nouveaux crédits, de prêts bancaires et d'investissements. Il y a assurément d'autres mesures encore.

71. Ce qui est triste au sujet de l'*apartheid*, que tout le monde condamne ici, c'est qu'on a laissé aux membres africains seuls le soin de présenter les mesures propres à l'abolir. Nous voudrions que les membres occidentaux présentent leurs propres idées et leurs propositions, car ils ont assumé, avec d'autres, l'obligation collective d'éliminer l'*apartheid*. Ils ont des possibilités plus grandes pour susciter des changements pacifiques sociaux en Afrique du Sud dans le sens de l'égalité raciale, et surtout ils ont les moyens d'y parvenir. Si nous les critiquons parce qu'ils ne font pas assez dans une situation de plus en plus intolérable, ce n'est pas sans raison.

72. En disant cela, je pense à certaines initiatives occidentales en ce qui concerne la Rhodésie du Sud et la Namibie, dont nous nous sommes d'ailleurs félicités en principe. Mais pour ce qui est de l'*apartheid*, si nous avons entendu de leur part de fortes paroles de dénonciation — car personne parmi eux ne défend l'*apartheid* ni n'en fait l'apologie —, par contre, lorsqu'il s'agit de prendre des mesures efficaces, la volonté politique semble singulièrement faire défaut. M. Garba a dit avec sagesse que les intérêts occidentaux peuvent être préservés si l'Ouest "défend fermement la cause de la justice, de l'égalité et de la liberté dans ses relations avec l'Afrique du Sud" [*ibid.*, par. 26]. L'Occident le fera-t-il et quand ? La guerre et la paix dépendent de la réponse à ces questions.

73. Mais voyons ce que M. Donald Woods a dit en tant que Sud-Africain blanc dissident. Il est extraordinaire de constater à quel point la presse occidentale s'intéresse aux dissidents politiques. Espérons que son intérêt pour M. Woods sera constant et égal à l'intérêt porté à d'autres dissidents. Je dois dire que j'ai été très impressionné par la sincérité, la conviction et la modération dont M. Woods a fait preuve. Il a naturellement exprimé son inquiétude à l'égard de ses compatriotes blancs, dont l'esclavage psychologique à l'égard de l'*apartheid* "menace... de leur imposer... ses conséquences brutales" [*ibid.*, par. 47]. Ces Blancs n'ont-ils pas le droit d'être libérés de leur "esclavage psychologique" ?

74. M. Woods a demandé à l'ONU de prendre des mesures non violentes, des mesures pratiques et efficaces qui dépendent des nations occidentales. Je crois que nous devons attendre la réaction des pays occidentaux à l'appel qu'il a lancé en faveur de telles mesures, que ces pays sont seuls en mesure de prendre. Il a rappelé que si l'Occident échouait en cela, la tragédie ne manquerait pas de s'abattre sur la population de l'Afrique du Sud.

75. C'est un Sud-Africain blanc qui demande instamment aux nations occidentales de prendre des sanctions économiques contre son propre régime raciste et égaré, au nom

des valeurs et des idéaux de l'Occident, au nom de l'intérêt éclairé du monde occidental, et même au nom du devoir moral et du mahatma Gandhi. Mon propre appel à l'Occident, formulé au nom de la Charte des Nations Unies, est nécessairement teinté de ma couleur. M. Woods a lancé des appels éloquentes séparément aux Américains, aux Français, aux Allemands, aux Canadiens, et enfin — ce n'est pas le moins important — aux Britanniques. Nous attendons des réponses tout aussi éloquentes de l'Occident, et j'espère que ces réponses n'auront pas l'éloquence du silence. Je suis encouragé dans cette idée par la réaction encourageante entendue cet après-midi de la part du Canada.

76. On nous a dit que M. Vorster considère l'Organisation des Nations Unies comme une plaisanterie et se moque de ce que le reste du monde peut bien décider de faire. Je me demande qui sont les plaisantins à l'ONU : ceux qui condamnent l'*apartheid* mais sont impuissants à agir ou ceux qui ne font que condamner alors qu'ils ont, eux, le pouvoir d'agir.

77. Il y a 30 ans, l'*apartheid* est devenu loi en Afrique du Sud. Il y a 30 ans aujourd'hui, le mahatma Gandhi est mort sous la main d'un assassin indien dont il avait libéré le pays par des moyens de non-violence. Si le mahatma Gandhi était en vie aujourd'hui, il demanderait assurément à l'ONU de prendre des mesures collectives de non-violence contre le régime d'*apartheid*. Il ne condamnerait pas la population noire d'Afrique du Sud à une lutte isolée contre l'*apartheid*. Ceux d'entre nous qui veulent que l'on n'emploie que des moyens non violents devraient appuyer toute la gamme des sanctions économiques qui s'offrent au Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte. Il est temps que l'Occident relève le défi de Vorster, qui en fait est un défi à la crédibilité de l'Occident et à tout ce qu'il représente. Comment peut-on justifier l'arrêt de l'assistance économique à des pays qui violent les droits de l'homme tout en continuant de coopérer politiquement et économiquement avec le régime blanc qui est le seul au monde à avoir fait du racisme la politique officielle de l'Etat ? L'Occident ferait bien de réexaminer une fois de plus sa politique générale à l'égard du régime d'*apartheid*.

78. Mlle LOPEZ (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Nous apprécions à sa juste valeur votre dévouement à la lutte contre l'*apartheid*, non seulement au sein de l'Organisation des Nations Unies mais également dans toutes les instances vouées à la lutte contre le racisme et la discrimination raciale.

79. Nous voudrions également exprimer notre reconnaissance au représentant de Maurice, qui a dirigé avec tant d'efficacité les travaux du Conseil le mois dernier.

80. Nous avons appuyé l'appel des délégations africaines au Conseil de sécurité visant à ce que soient étudiés une fois encore la question de l'Afrique du Sud et le problème de l'*apartheid*, car tant que n'existera pas l'indice d'une proche solution nous aurons la responsabilité de continuer à discuter des différents aspects de ces problèmes et d'appuyer les formules qui mèneraient à l'élimination définitive de ce régime.

81. Il est difficile d'ajouter quoi que ce soit de nouveau à nos délibérations. Les orateurs qui m'ont précédée ont décrit très clairement la situation qui règne en Afrique du Sud et la politique d'*apartheid*. Ces orateurs ont confirmé les mesures de répression qu'applique le Gouvernement de Pretoria pour étouffer les libertés fondamentales du peuple sud-africain et réprimer toute manifestation tendant à amener un changement en faveur de la majorité de la population du territoire.

82. Le traitement dont a été l'objet M. Donald Woods, qui a pris la parole devant le Conseil la semaine dernière [2056^e séance], est un exemple spectaculaire de cette pression constante que le régime de Pretoria veut exercer pour museler la dernière expression de la libre pensée de tout un peuple : le droit à l'information.

83. Les injustices qui règnent en Afrique du Sud et les souffrances que subit la majorité de la population du territoire avec une rigueur accrue nous obligent à redoubler nos efforts en vue de trouver une solution, et c'est pourquoi nous estimons important de maintenir l'élan initial qu'a donné le Conseil de sécurité avec l'adoption de la résolution 418 (1977).

84. Ceux à qui revient l'obligation primordiale de résoudre le problème du peuple sud-africain se sont engagés ici même à appliquer les mesures qui sont indispensables à la recherche de solutions. Seule une action décisive de la part de ces pays et qui signifie l'arrêt de toute coopération avec les régimes racistes d'Afrique australe nous rapprocherait des objectifs que nous poursuivons.

85. Notre délégation espère être témoin à très bref délai des résultats de l'application de la résolution 418 (1977) et suivra très attentivement les travaux du comité créé pour surveiller l'application de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud, espérant une réaction positive de la part des pays auxquels incombe la responsabilité première de sa mise en oeuvre.

86. D'autres instances de l'Organisation ont adopté une série de mesures dans la lutte contre l'*apartheid*. L'une de ces mesures a directement trait à la diffusion d'informations nécessaire pour créer et développer une prise de conscience universelle, à tous les niveaux, en vue de repousser et condamner le régime d'*apartheid*. Dans la mesure où l'opinion publique mondiale pourra connaître dans ses véritables dimensions la gravité du problème, elle sera mieux à même d'exercer une influence sur les gouvernements afin qu'ils accordent un appui plus énergique à toutes les actions entreprises contre le régime sud-africain. Une opinion publique internationale bien informée peut constituer un allié puissant dans la lutte contre l'*apartheid*.

87. Nous ne pouvons manquer de répéter ce que nous savons tous : la survie des régimes racistes est directement liée aux relations économiques et autres qu'ils maintiennent avec certaines puissances, relations qui font obstacle à l'action effective contre l'*apartheid* menée par l'Organisation et la majeure partie de ses Etats Membres. La rupture de ces liens faciliterait grandement la tâche pour ce qui est de mettre fin à l'*apartheid*. C'est dans ce sens que nous sommes décidés à appuyer tous les efforts que pourrait

entreprendre le Conseil. Nous espérons que ces efforts bénéficieront non seulement d'un appui verbal ou symbolique mais aussi d'actions concrètes que devront prendre, en particulier, les Etats qui détiennent véritablement le pouvoir lorsqu'il s'agit d'appliquer le genre de mesures envisagées au Chapitre VII de la Charte.

88. Je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans souhaiter la bienvenue aux nouvelles délégations qui se sont jointes au Conseil pour renforcer notre action : celles de la Bolivie, du Gabon, du Koweït, du Nigéria et de la Tchécoslovaquie. De même, je voudrais manifester notre reconnaissance aux délégations qui viennent de terminer leur mandat, c'est-à-dire celles du Bénin, de la Libye, du Pakistan, du Panama et de la Roumanie.

89. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Suède. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

90. M. THUNBORG (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Conseil de sécurité de me donner la possibilité d'intervenir sur un sujet qui demeure hautement prioritaire pour la communauté internationale : la situation en Afrique du Sud. Permettez-moi également de dire, Monsieur le Président, combien nous nous félicitons de vous voir présider cette importante réunion, compte tenu du rôle remarquable que vous-même et votre pays jouez dans le domaine des relations internationales, en particulier dans le cadre des efforts actuellement en cours pour résoudre les problèmes qui se posent en Afrique australe.

91. En mars de l'année dernière [1996^e séance], la Suède a, de manière analogue, participé au débat sur l'Afrique du Sud qui s'est déroulé au sein du Conseil. Nous l'avons fait sur la base de l'initiative prise par nous-mêmes et d'autres délégations au cours de la trente et unième session de l'Assemblée générale tendant à prier instamment le Conseil de prendre des mesures visant à empêcher que de nouveaux investissements étrangers ne soient effectués en Afrique du Sud. Cette résolution de l'Assemblée — 31/6 K du 9 novembre 1976 — fut adoptée par 124 voix contre zéro, avec 16 abstentions. Une recommandation identique a été faite au Conseil dans la résolution 32/105 O de l'Assemblée générale, en date du 16 décembre 1977. Cette résolution fut adoptée par 120 voix contre zéro, avec — cette fois — 5 abstentions seulement.

92. Cette évolution démontre un appui accru parmi les Membres de l'Organisation à l'idée selon laquelle ce genre d'action unifiée contre l'Afrique du Sud est un moyen de pression sur l'Afrique du Sud nécessaire pour l'amener à modifier son système d'*apartheid*. Le rejet et la condamnation catégoriques de ce système par la Suède ont été exposés et expliqués en maintes occasions dans le passé; je n'ai donc pas besoin de m'étendre longuement sur ce sujet aujourd'hui.

93. Le système d'*apartheid* est utilisé pour opprimer et exploiter la majorité de la population sud-africaine de manière brutale et dégradante. Il est maintenu grâce à un puissant appareil militaire et policier. Le régime blanc a également utilisé sa puissance militaire en expansion rapide

pour renforcer son occupation illégitime de la Namibie et perpétrer des actes d'agression contre des pays limitrophes.

94. La menace croissante à la paix et à la sécurité internationales que représente le renforcement de l'appareil militaire de l'Afrique du Sud a poussé le Conseil de sécurité à adopter la résolution 418 (1977), aux termes de laquelle il a décidé à l'unanimité de déclarer un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud. C'était là une percée importante. Pour la première fois, tous les membres du Conseil ont accepté le principe selon lequel des sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte devaient être appliquées dans le cas de la situation en Afrique du Sud. Encore qu'elle n'ait pas été aussi complète que nous l'eussions souhaité, cette mesure constitue un sérieux revers politique pour les dirigeants de l'Afrique du Sud et devrait leur montrer nettement que tous les pays sont prêts à passer de la condamnation verbale et des critiques sévères à l'action efficace.

95. Quoi qu'il en soit, nous estimons qu'il importe non seulement de veiller à ce que la résolution 418 (1977) soit pleinement appliquée mais aussi de la compléter par d'autres mesures. Le régime d'Afrique du Sud continue de poursuivre son infâme politique de ségrégation raciale et, par là même, continue de rapprocher sans cesse son pays de la guerre raciale et du désastre. Dans ces circonstances, nous avons de nombreuses et impérieuses raisons d'estimer qu'une décision prise par le Conseil de sécurité d'envisager des mesures visant à empêcher, à une date rapprochée, que de nouveaux investissements étrangers ne soient effectués en Afrique du Sud serait le meilleur moyen d'avertir le régime raciste de ce pays que les membres de la communauté internationale sont fermement résolus à exercer une pression toujours plus marquée pour amener ce régime à modifier sa politique d'*apartheid*.

96. Premièrement, la décision du Conseil de sécurité relative à un embargo obligatoire sur les armes à destination de l'Afrique du Sud a représenté un important pas en avant, mais cela ne suffit pas. L'Afrique du Sud fait des efforts considérables pour parvenir à un niveau élevé d'auto-suffisance en matière de production d'armes. Son objectif est de faire en sorte que la production locale, fondée dans une assez large mesure sur des licences, soit suffisante pour satisfaire ses besoins immédiats et permettre que les forces militaires sud-africaines soient convenablement équipées. Néanmoins, la capacité de production militaire nationale et son accroissement dépendent dans une large mesure des apports de capitaux étrangers en Afrique du Sud sous forme de nouveaux investissements, qu'ils soient affectés directement aux industries liées à la défense ou qu'ils soient utilisés pour renforcer l'économie sud-africaine en général. Un arrêt de tous nouveaux investissements étrangers représenterait donc une mesure complémentaire nécessaire qui s'ajouterait à l'embargo sur les armes et mettrait en échec certains des efforts déployés par l'Afrique du Sud pour y échapper ou pour le minimiser en accroissant sa propre production militaire.

97. Deuxièmement, de telles mesures, qui endigueraient le flot de capitaux en Afrique du Sud, auraient également des effets sur l'économie sud-africaine en général. En d'autres termes, elles atteindraient le nerf le plus sensible de la

société sud-africaine. Puisque l'économie sud-africaine dépend surtout de l'accès aux nouveaux capitaux du monde occidental pour se développer, par exemple dans le domaine de l'énergie, de telles mesures auraient vraisemblablement un effet marqué sur cette économie. La diminution des investissements dans les divers secteurs de l'économie du pays qui s'ensuivrait doit donc être prise très au sérieux par les responsables de la stabilité économique et du bien-être en Afrique du Sud.

98. Troisièmement, l'effet psychologique de cet arrêt des investissements serait probablement tout aussi important. Jusqu'ici, l'*establishment* blanc en Afrique du Sud a toujours eu l'impression de faire partie du monde politique et économique occidental, auquel le liaient des courants considérables de commerce, d'investissements et de prêts et toutes sortes de contacts d'affaires. Cette interdépendance économique a toujours donné aux dirigeants de Pretoria la conviction qu'ils pouvaient continuer comme par le passé puisque les grands pays occidentaux n'allaient pas compromettre leurs intérêts économiques en Afrique du Sud. Comme jusqu'ici le monde occidental n'a décidé aucune action efficace, il a sans aucun doute aidé le régime sud-africain dans ses efforts pour garder un air de respectabilité et de légitimité. Cette superbe injustifiée serait sans aucun doute rabattue si les pays occidentaux donnaient la preuve qu'ils sont prêts à sacrifier certains de ces intérêts économiques à court terme. Cette attitude résolue du monde occidental serait dans l'intérêt à long terme non seulement des peuples opprimés d'Afrique du Sud mais aussi des pays occidentaux industrialisés, aussi bien du point de vue économique que du point de vue politique. Nous prenons note du fait que certains grands pays africains ont adopté une politique de non-coopération avec des firmes qui ont des investissements importants en Afrique du Sud.

99. Quatrièmement, dans ce contexte nous devons également rappeler le rôle crucial de l'*apartheid* dans le fonctionnement de l'économie sud-africaine. Les lois répressives de l'*apartheid* et les méthodes employées par la police pour les appliquer offrent aux investisseurs une source de main-d'oeuvre à bon marché et la quasi-garantie qu'il n'y aura pas de grèves ni de troubles parmi les ouvriers. Donc, quand on calcule la rentabilité des investissements en Afrique du Sud, il faut évaluer aussi du point de vue humain et moral les raisons de bénéfices aussi élevés.

100. A ce propos, je voudrais réfuter aussi l'argument parfois invoqué que le développement économique en Afrique du Sud, particulièrement s'il est entre les mains de sociétés internationales dont la politique d'emploi est progressiste, érodera le système d'*apartheid*. C'est une illusion, car toute entreprise commerciale ou économique doit fonctionner dans le cadre de l'*apartheid* décidé par les dirigeants politiques de l'Afrique du Sud. Si cette politique change, ce sera à la suite de pressions et non pas d'appels à la bonne volonté.

101. Cinquièmement, en adoptant une résolution sur les investissements, le Conseil de sécurité encouragerait certainement beaucoup ceux qui, dans toutes les couches de la société sud-africaine, pâtissent le plus du système d'oppression. Ils sauraient qu'ils ne sont pas isolés dans leur lutte pour une Afrique du Sud juste et humaine et que les grands

efforts qu'ils consentent dans le pays pour changer la société de l'*apartheid* ont le soutien du monde extérieur qui agit vraiment pour arriver à ce but. Le régime qui défend ce système abominable dépense actuellement beaucoup de ses ressources pour étouffer tout espoir de changement. Une action résolue et efficace de la part du Conseil montrerait aux dirigeants de l'Afrique du Sud qu'ils ne peuvent compter sur un nouveau répit et qu'on ne leur donnera pas carte blanche pour renforcer le système d'*apartheid*.

102. Enfin, l'action que nous proposons maintenant est en fait très modeste. Elle serait pourtant un avertissement très clair au Gouvernement sud-africain en lui montrant que le

monde extérieur est résolu et prêt à redoubler d'efforts pour faire pression sur l'Afrique du Sud et pour l'isoler. L'Afrique du Sud ne pourrait plus douter qu'en s'opiniâtrant dans sa politique d'*apartheid* elle ne fera que déclencher des décisions et des recommandations plus vigoureuses de la part du Conseil.

103. La leçon donnée au régime sud-africain doit être claire et nette : la pression continuera de s'exercer, toujours plus forte et inexorable, jusqu'à la disparition du système d'*apartheid*.

La séance est levée à 17 h 40.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经营处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
